



Pineuilh, le 06 décembre 2024

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2024

PRESENTS : Chantal ABRAHAM, Martine AUSSEL, Hervé BIERNE, Monique BLOUD, Marlène CHOUELLON, Marie-Claude GAILLET, Marie-Thérèse GNAEDIG, Marc LAMBERT, Marie-Thérèse LAMBERT, Jean LESSEIGNE, Rose-Marie LESSEIGNE, Ghislaine PHILOPHE, Sylvette PUISSANT, Christine REGLAT, Patrick REYNIER, Marie-Claude ROBERT.

ABSENTS : Catherine BAILLELY

ORDRE DU JOUR :

- **Activités rémunérées au sein de l'association**
- **Questions diverses.**

La Présidente, Sylvette PUISSANT ouvre la séance à 17 heures.

Activités rémunérées au sein de l'association

Trois activités parmi celles pratiquées à l'association sont payées directement par les adhérents pratiquants, aux animateurs non bénévoles, et nous constatons des manquements à la réglementation.

Un courrier a été adressée aux personnes concernées, leur demandant de nous fournir un justificatif de leur statut.

1°) – PILATES

La présidente fait part à l'ensemble des membres du CA, du problème rencontré avec Guylaine Talochino.

A deux reprises cette année nous lui avons demandé de nous indiquer son statut pour la pratique de l'activité ; Aucune réponse de sa part.

A la suite de ce courrier, elle nous a indiqué qu'étant kiné en retraite, il n'y avait aucun problème.

Après les différents renseignements pris, notamment auprès du conseil de l'ordre des kinés, il s'avère que pour assurer des cours de pilâtes, l'animateur doit être en conformité avec le Code du sport – art L252 – (diplôme spécifique, statut auto entrepreneur, déclaration d'activité, assurance responsabilité civile professionnelle, etc...)

Etant à la retraite, son statut de Kiné sportif, ne lui permet plus de dispenser des cours de pilâtes.

Un contrat de prestataire de service devra également être signé entre l'association et l'animatrice, précisant le lieu des cours, le nombre d'heures hebdomadaire et mensuel, le nombre maximum de participants par cours, le montant du cours collectif, etc..)

Le paiement de sa prestation s'effectuera sur présentation d'une facture. Les adhérents verseront directement à Pineuilh Accueil le montant de leur abonnement mensuel.

Mme Talochino nous a adressé une copie de sa demande d'immatriculation et son numéro d'Insee en tant qu'auto-entrepreneur.

Un courrier pour une mise en conformité dont le projet est lu aux membres du CA lui sera envoyé, et sa réponse est demandée pour le 31/12/2024 au plus tard.

En attendant aucun cours de pilâtes ne pourra reprendre en 2025. Si sa réponse est négative, nous rechercherons un nouvel animateur pour cette activité. Nous préviendrons les adhérents concernés de la situation.

Mise au vote des conseillers : Accepté à l'unanimité

2°) – ESPAGNOL

Le nombre de participants à l'espagnol est plus restreint, et notre demande de mise en statut auto-entrepreneur a été refusée par l'animatrice Delphine JEAN.

Nous lui proposerons donc d'être bénévole, mais l'association prendra en charge les factures d'achat de fournitures de bureau nécessaires à la pratique de l'espagnol

Mise au vote des conseillers : Accepté à l'unanimité

3°) – ANGLAIS

Mme Janette WILLIAMS est déjà inscrite comme auto-entrepreneur et nous a fourni le justificatif.

Nous lui proposerons donc un contrat de prestataire pour l'activité de l'anglais (maxi 5 participants par cours) – voir son planning

Le paiement de sa prestation s'effectuera sur présentation d'une facture. Les adhérents verseront directement à Pineuilh Accueil le montant de leur abonnement mensuel.

Mise au vote des conseillers : Accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Mercredi 18 décembre 2024, goûter de Noël avec les résidents de Part'âge. Prévoir un goûter pour une vingtaine de personnes.
Eventuellement prévoir une invitation aux résidents lors de la randonnée « spéciale crêpes »
- Le garage servant d'entrepôt pour P.A. a été débarrassé. Nous avons dorénavant une des salles Michelet équipée d'un meuble, d'une armoire et d'une table pour entreposer les stocks de P.A.
- Repas à thème : animation par Sandra OK – Belhomme proposera un menu (entrée, plat, dessert)
- Ménage salle Par'âge :
La première date pour faire le ménage en salle Part'âge est fixée au 20 décembre le matin. 5 personnes y seront présentes. Deux autres dates sont prévues : 4 avril et 4 juillet 2025.

- ASEPT 2025 : Différentes propositions par Rose Marie : yoga du rire mais pb de date – atelier numérique – 6 séances de 2 h en mai – Les gestes qui sauvent - 1 séance de 2 h en septembre - partage de connaissances – 12 séances de 1h30 – Escape game sur le sommeil 6 séances de 2 h à compter du 14 mai 2025
- Sylvette propose un atelier numérique avec iphone, tablette, ou ordinateur personnel aux participants. Elle propose également que l'association se mette en recherche d'intervenants en Italien – informatique – et pilâtes suivant réponse de Mme Talochino.
- Martine demande pour acheter un micro-onde : OK
- Visite de la SPA avec Marie-Claude Gaillet, Marlène et Monique. Portage des couvertures animaux réalisée confectionnées par le groupe Travaux d'aiguille.
- Le Démocrate, ainsi que le Sud-Ouest doivent réaliser un article sur notre association et ses actions (à paraître ces jours-ci).
- Marie Claude Gaillet a organisé un atelier « décoration table de Noël » qui a remporté un vif succès auprès de nos adhérents. Félicitation pour son dévouement et ses bonnes idées de déco qui se renouvellent régulièrement.
- Marlène annonce quitter le CA pour 2025. Marie-Claude Robert reste au CA pour l'an prochain Jean informe que Jean Feytoux et peut-être Marie Ducasse sont intéressés pour rejoindre le conseil, l'an prochain...
- Monique demande l'autorisation d'utiliser l'ordinateur pour se familiariser à son utilisation dans l'hypothèse de remplacer Chantal au secrétariat.

RAPPEL : PROCHAIN CA LE 15 JANVIER 2025 à 17h30

Préparation de l'A.G

La séance est levée à 19h15